

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 5 JUILLET 2018 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire,
Marie-Françoise CAUMONT, , adjointe au maire,
Ben Ahmed ALLA, Guillaume BARDELLE, Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Alain GAUTIER, Brigitte GRICOURT, Bertrand LARSONNEUR, Anne Ly, conseillers municipaux ;

Absents excusés et représentés : Michel CHESNEL ayant donné pouvoir à Patrick LERMINE, Françoise GOUSSARD ayant donné pouvoir à Anne LY, Denis LEVIONNOIS ayant donné pouvoir à Marie-Françoise CAUMONT et Valérie MAS ayant donné pouvoir à Françoise BEZIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Marie-Françoise CAUMONT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

I Avis sur enquête publique : unité de méthanisation sur Biéville-Beuville

**II Convention avec Caen la Mer pour instruction des dossiers ADS-
Autorisation du Droit des Sols**

III Régime indemnitaire

IV Modification du temps de travail de certains postes

V Accueil de loisirs sans hébergement

VI Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal procède à sa signature.

I – AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION PAR LA SOCIETE AGRI METHA NACRE

Monsieur le maire présente le projet de la société AGRI METHA NACRE, créée par 6 agriculteurs locaux afin de mettre en place une unité de méthanisation de matières organiques.

Le projet est situé en zone agricole sur la commune de BIEVILLE-BEUVILLE.

Cette unité de méthanisation va produire :

- du biogaz valorisé en grande partie par injection dans le réseau de transport gaz et par consommation dans le process de méthanisation,

- un digestat liquide et un digestat solide qui seront valorisés par épandage.

Le projet s'appuie sur un constructeur de méthanisation français et également sur des entreprises locales.

L'installation valorisera 25 000T/an de biomasse. La production énergétique annuelle est évaluée à 18 584 000 kWh. La capacité de traitement sera de 68.5 T/j en moyenne.

La production de digestats directement valorisables en agriculture permettra une diminution du recours aux instants chimiques. La méthanisation offre également une solution locale de traitement des déchets organiques et la création d'une énergie renouvelable.

Une enquête publique se déroule depuis le 4 juin et jusqu'au 6 juillet 2018 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société AGRI METHA NACRE. C'est dans ce cadre que le conseil municipal est amené à émettre un avis.

Sur le plan de la valorisation des matières organiques, les membres du conseil municipal reconnaissent l'intérêt du projet mais regrettent le manque de communication de ses initiateurs pour permettre d'éclairer les points liés notamment au transport et au stockage des digestats.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au projet par 8 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre.

II – CONVENTION AVEC CAEN LA MER POUR L'INSTRUCTION ADS

La commune adhère au service de Caen la Mer portant sur l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) depuis le 1^{er} juillet 2015.

La communauté urbaine a décidé de faire évoluer les règles de fonctionnement et de financement de ce service :

- nouveau principe de forfait d'instruction des actes sauf le Certificat d'Urbanisme CUa (information sur les règles applicables à un terrain) toujours délivré par les communes,
- nouveau mode de tarification détaillé qui répartit chaque année le coût du service au prorata des habitants en distinguant le poids de population et la dynamique de développement démographique communale ;
- regroupement de tous les agents instructeurs sur un même lieu

La convention sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 et tacitement reconductible jusqu'au 31 décembre 2024.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du détail du mode de facturation et des projections financières effectuées par la communauté urbaine pour les 12 communes extérieures à celle-ci adhérentes au service.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la nouvelle convention proposée par la communauté urbaine Caen la Mer.

III – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale comporte 2 volets, l'IFSE- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, et le CIA - Complément Indemnitaire Annuel - lié à la valeur professionnelle et à l'investissement de l'agent.

Deux délibérations du conseil municipal avaient instauré la mise en place du régime indemnitaire pour les agents de la commune, l'une en date du 29 novembre 2016, l'autre en date du 5 décembre 2016, en précisant les critères d'attribution et leurs montants maximums.

Patrick Lermine propose de revaloriser les plafonds de ce régime indemnitaire donnant pour l'avenir plus de souplesse mais sans incidence sur le volume actuel des indemnités attribuées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux plafonds annuels de l'IFSE et du CIA.

IV – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours d'école et donc de la suppression des TAP -Temps d'activités Périscolaires -ainsi que du service communal de garderie le mercredi et de la mise en place prévue d'un accueil de loisirs sans hébergement, les modifications horaires hebdomadaires annualisés suivantes seront appliquées à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- poste d'adjoint technique de 22.71 heures hebdomadaires à 21.85,
- poste d'adjoint d'animation de 12.14 heures hebdomadaires à 11.74,
- poste d'adjoint technique de 21.58 heures hebdomadaires à 22.14,
- poste d'adjoint technique de 23.89 heures hebdomadaires à 24.37,
- poste d'adjoint technique de 23.59 heures hebdomadaires à 24.04,
- poste d'adjoint d'animation de 22.26 heures hebdomadaires à 21.85,
- poste d'ATSEM de 22.41 heures hebdomadaires à 21.85.

Marie-Françoise Caumont ajoute que de nouvelles modifications interviendront au 1er novembre 2018 suite à un départ en retraite.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité chacun des nouveaux horaires hebdomadaires annualisés à compter du 1er septembre 2018.

V – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ALSH –

Dans le suivi de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2018, Marie-Françoise Caumont présente les résultats des inscriptions d'enfants reçues par l'association des jeunes de Cresserons à l'ALSH prévu le mercredi et la 1ère semaine des vacances de Toussaint entre septembre et décembre 2018.

Une moyenne de 21 enfants présents le mercredi matin et de 10 enfants le mercredi après-midi se dégage. Pour les vacances de Toussaint, on compte une moyenne de 15 enfants tous les matins et de 14 pour l'après-midi.

Conformément aux engagements pris par le conseil municipal, et sur présentation du budget prévisionnel, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7140€ à l'association des jeunes de Cresserons pour la réalisation d'un ALSH pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, Marie-Françoise Caumont précise que cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues de fonctionnement du budget primitif.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1°) Problèmes de nuisances

Un membre du conseil municipal rapporte le comportement peu sociable d'un agriculteur de la commune qui pratique l'épandage à proximité des habitations aux jours et heures auxquels leurs occupants pourraient pleinement profiter de leur jardin ;

Patrick Lermine répond qu'aucune réglementation ne s'impose aux agriculteurs pour l'épandage près des habitations et qu'en la matière le bon sens et la correction devraient faciliter la cohabitation. Un courrier sera adressé dans ce sens à l'intéressé.

2°) Compteurs LINKY

Dominique Cantais soulève la question de l'installation par ENIEDIS des compteurs LINKY et des problèmes électriques qui seraient engendrés pour l'usager. Des communes ont pris un arrêté refusant l'installation de ces compteurs sur leur territoire.

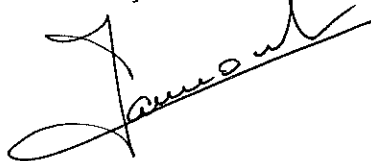
Patrick Lermine précise qu'un arrêté municipal ne permet pas d'empêcher l'installation de ces compteurs sur une commune, seul le propriétaire du local peut s'y opposer.

Pour la suite de l'ordre du jour, Patrick Lermine propose que la séance se déroule à huis clos. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'instauration du huis clos pour la fin de la réunion du conseil municipal.

La séance est levée à .22 heures

Vu par nous, Maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la Maire le 12 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise CAUMONT



A Cresserons, le 12 juillet 2018

Le Maire,
Patrick LERMINE

